

## Questions au Feuilleton

L'AIDE FÉDÉRALE À L'INSTITUT DE RECHERCHES  
D'HYDRO-QUÉBEC

## Question n° 3027—M. Firth:

1. Quels étaient les montants et les buts des subventions ou des prêts que le gouvernement a accordés à l'Institut de recherches de l'Hydro-Québec au cours des exercices financiers 1972-1973 et 1973-1974?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention a) de déposer les conditions de ces ententes, b) communiquer au public les résultats des recherches rendues possibles grâce à ces subventions et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit: 1. Prêts pour la construction d'installations de recherche: 1972-73, \$2,500,000; 1973-74, \$1,600,000 (porté au budget). Subventions à la recherche et au développement: 1972-73, \$325,000; 1973-74, \$325,000 (porté au budget).

2. a) A l'étude. b) L'une des conditions de l'entente stipule la communication efficace des résultats des recherches, par l'entremise de publications techniques et du comité consultatif technique établi conformément à l'entente.

LE TÉLÉPHONE GRATUIT DANS LES BUREAUX MINISTÉRIELS  
EN DEHORS D'OTTAWA

## Question n° 3035—M. Schumacher:

1. Les bureaux des ministères fédéraux situés en dehors d'Ottawa ont-ils le privilège de pouvoir téléphoner gratuitement a) à d'autres services gouvernementaux, b) aux députés, c) à leur administration centrale et, dans la négative, existe-t-il un tarif fixe pour chaque appel téléphonique fait par ces bureaux aux destinataires susmentionnés?

2. Quel en est le montant dans chaque cas?

3. Y a-t-il des bureaux des ministères fédéraux à Ottawa/Hull qui ont le privilège de pouvoir téléphoner gratuitement à leurs homologues ailleurs et, dans l'affirmative, de quels bureaux s'agit-il?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): 1. a), b) et c)—Non. «Existe-t-il un tarif fixe?»—Non—Les tarifs dépendent de la distance et de la durée de l'appel.

2. Les appels effectués au moyen du réseau de téléphone interurbain commercial sont facturés aux taux normaux. Les appels effectués au moyen du réseau interurbain du gouvernement, qui est loué de la société exploitante et administré par l'Agence des télécommunications gouvernementales, sont facturés aux ministères qui utilisent ces installations. Ces frais d'appels facturés aux ministères utilisateurs représentent une portion équivalente des coûts de location des installations et de l'administration du service. La location d'installations à grande échelle permet de réaliser des économies importantes. Les frais facturés aux ministères sont diminués lorsque le rendement devient plus élevé, ou augmenté lorsque les sociétés exploitantes augmentent leurs tarifs. Un appel de six minutes effectué entre Ottawa et Vancouver au moyen de ce réseau coûtera habituellement \$3.50, et entre Ottawa et Toronto, \$0.65. Par comparaison, les appels équivalents effectués au moyen du réseau de téléphone interurbain commercial coûtent respectivement \$5.70 et \$2.23.

3. Non.

## L'AIDE FÉDÉRALE AUX CENTRES D'ACCUEIL

## Question n° 3063—M. Rowland:

1. Quelle partie de la subvention de \$25 millions dont le gouvernement a annoncé l'octroi pour venir en aide aux Centres d'accueil

[M. Marchand (Langelier).]

pendant cinq ans, à partir de l'année financière 1972-1973, a été dépensée ou le sera dans les secteurs suivants au cours de chacune des cinq années financières en cause, a) financement de base, b) projets d'investissements, c) projets-pilotes?

2. En ce qui concerne les projets-pilotes, quel pourcentage des fonds sera, prévoit-on, dépensé directement par les Centres d'accueil, et quel pourcentage le sera par des organismes et des particuliers autres que les Centres d'accueil?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1.

Année	Financement de base \$	Investissements \$	Projets-pilotes
1972-1973	1,177,600.30	190,000	—
1973-1974	1,400,000.00	450,000	—

Le Parlement n'a pas encore approuvé le budget principal des dépenses pour 1974-1975, 1975-1976 et 1976-1977.

2. Les critères régissant les projets-pilotes des migrants autochtones n'ont pas encore été établis. Il est impossible d'évaluer les montants relatifs qui pourront être accordés aux Centres d'accueil et à d'autres organisations.

## LE NOMBRE DE CENTRES D'ACCUEIL

## Question n° 3064—M. Rowland:

1. En ce qui concerne la subvention de \$25 millions dont le gouvernement a annoncé l'octroi pour venir en aide aux Centres d'accueil pendant une période de cinq ans, à partir de l'année financière 1972-1973, quelle était l'augmentation annuelle prévue du nombre de ces Centres?

2. Quelle a été jusqu'ici l'augmentation réelle du nombre des Centres d'accueil?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Au départ, on avait prévu la mise sur pied, au cours de 1972-1973, de six nouveaux centres d'accueil (soit une augmentation de 37 à 43) dont le nombre s'accroîtrait d'environ 2 par année.

2. Jusqu'à présent, le ministère a financé 12 nouveaux centres d'accueil, soit 9 en 1972-1973 et 3 en 1973-1974.

LE COÛT DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU DU PREMIER  
MINISTRE

## Question n° 3073—M. Cossitt:

1. Quel a été le coût total du fonctionnement du Cabinet du Premier ministre pour chaque année financière, de 1958 au 31 mars 1973?

2. Quel est le coût estimatif du fonctionnement du Cabinet du Premier ministre pour l'année financière en cours?

3. Combien de personnes ont été employées par le Cabinet du Premier ministre pour chaque année financière, de 1958 au 31 mars 1973?

4. Quel était le nombre total des personnes employées par le Cabinet du Premier ministre au 30 octobre 1973?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Il est impossible de répondre avec précision à cette partie de la question en ce qui concerne les années financières antérieures à 1970-1971. Au cours de ces années, les coûts en question faisaient partie des dépenses de fonctionnement prévues au budget du Bureau du Conseil privé. Depuis l'année 1970-1971, le fonctionnement du cabinet du Premier ministre est prévu au budget en tant qu'activité d'un programme. (Vbir les Procès-verbaux et Témoignages n° 12 du 9 avril 1970 du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.) Traitements, contrats et frais de déplacement 1970-1971, 900,839; 1971-1972, \$1,131,398; 1972-1973, \$1,384,927.